Envoyé en préfecture le 12/04/2026
Reçu en préfecture le 12/04/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260330-D_2026_03_01V2-DE

MAIRIE

Conseil Municipal du 30 mars 2026

Délibération n°2026.03.01

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Fabrice TANGUY

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars 2026 à 10h15, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay régulièrement convoqué par Madame Marie-Claire HÉNAFF, maire sortante, s'st réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine PALUD doyenne d'âge.

Date de convocation : 24 mars 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, M. Fabrice TANGUY, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, Mme Martine PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY, Mme Nathalie.

Secrétaire de Séance : M. Fabrice TANGUY

D. n° 2026.03.01 : Approbation du Procès-verbal du 21 mars 2026

Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière réunion par e-mail, il n'est pas procédé à sa lecture. Mme le Maire interroge les membres du Conseil municipal si des remarques ou des commentaires sont à formuler et les soumet ensuite à l'approbation du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 à l'unanimité des membres présents.

Le secrétaire
Fabrice TANGUY

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY
29440

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.